

LE SÉNAT

Le mardi 27 avril 1971

La séance est ouverte à 8 heures, le Président étant au fauteuil.

Prière.

LA CONSTITUTION DU CANADA

COMITÉ SPÉCIAL MIXTE—CHANGEMENT DANS LA REPRÉSENTATION DES COMMUNES

Son Honneur le Président annonce qu'il a reçu des Communes un message où elles informent le Sénat que le nom de M. Kaplan a été substitué à celui de M. Osler sur la liste des membres du comité spécial mixte (Sénat et Communes) de la constitution du Canada.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'honorable Paul Martin dépose les documents suivants:

Exemplaires des Ordonnances, chapitres 1 à 15, inclusivement, édictées par le Conseil des Territoires du Nord-Ouest lors de sa 44^e session tenue en février 1971, en conformité de l'article 15 de la Loi sur les territoires du Nord-Ouest, chapitre 331, S.R.C., 1952, modifiée en 1953-1954, et décret C.P. 1971-669, en date du 6 avril 1971, approuvant lesdites ordonnances. (Texte anglais).

Tableau des Ordonnances publiques des Territoires du Nord-Ouest—1956-1971 (Première session). (Texte anglais).

Rapport de l'Eldorado Nucléaire Limitée et sa filiale Eldorado Aviation Limitée, y compris les comptes et les états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année terminée le 31 décembre 1970, en conformité des articles 85(3) et 87(3) de la loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C., 1952.

Rapport des Chemins de fer Nationaux du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1970, en conformité de l'article 40 de la loi sur les Chemins de fer Nationaux du Canada, chapitre 29, Statuts du Canada, 1955.

Rapport du Trust des Titres des Chemins de fer Nationaux du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1970, en conformité de l'article 17 de la loi sur la révision du capital des Chemins de fer Nationaux du Canada, chapitre 311, S.R.C., 1952.

Rapport des vérificateurs au Parlement concernant les comptes du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada, pour l'année terminée le 31 décembre 1970, en conformité de l'article 40 de la loi sur les Chemins de fer nationaux du Canada, chapitre 29, Statuts du Canada, 1955.

Copies des états financiers concernant l'exploitation et l'entretien de la ligne du Chemin de fer du Grand Lac des Esclaves, construite par les Chemins de fer Nationaux du Canada sous l'autorité du chapitre 56, Statuts du Canada, 1960-1961, et un état des

immobilisations nettes au 31 décembre 1970, en conformité de l'article 9 de ladite loi.

Rapport de la Société des Transports du Nord Limitée, y compris les comptes et les états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année terminée le 31 décembre 1969, en conformité des articles 85(3) et 87(3) de la loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C., 1952.

Copies du texte relatif à Point Roberts soumis conjointement par le Canada et les États-Unis à la Commission mixte internationale.

Copies du rapport du groupe consultatif de la rémunération du personnel de direction dans la Fonction publique, en date du 13 janvier 1971.

Copies d'un état exposant l'augmentation des traitements des juges effective le 1^{er} janvier 1972.

LA LOI DONNANT SUITE À UNE CONVENTION SUPPLÉMENTAIRE ENTRE LE CANADA ET LA FINLANDE QUANT À L'IMPÔT SUR LES REVENUS

1^{re} LECTURE

L'honorable Paul Martin présente le bill S-18, tendant à donner suite à une convention supplémentaire entre le Canada et la Finlande quant à l'impôt sur les revenus.

(Le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

L'honorable M. Martin propose que la 2^e lecture du bill soit inscrite à l'ordre du jour de la séance de jeudi prochain.

(La motion est adoptée.)

AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSTITUTIONNELLES

AUTORISATION AU COMITÉ DE SIÉGER DURANT LES SÉANCES DU SÉNAT

L'honorable Léopold Langlois: Avec la permission du Sénat et nonobstant l'article 45(1)(a) du Règlement, je propose:

Que le comité permanent des affaires juridiques et constitutionnelles soit autorisé à siéger durant la séance du Sénat de demain, le mercredi 28 avril 1971, et que l'application de l'article 76(4) du Règlement y afférent soit suspendue.

L'honorable Earl W. Urquhart: Honorables sénateurs, je me permets quelques mots d'explication. Le bill C-218 communément appelé «bill sur la réforme du cautionnement» a été renvoyé à ce comité. L'honorable John Turner, ministre de la Justice, a mené des entretiens sur la constitution avec certains premiers ministres provinciaux, et il sera en mesure de comparaître demain après-midi devant le comité. C'est pourquoi nous demandons l'autorisation de siéger demain à 3 heures, afin d'étudier ce texte législatif.

(La motion est adoptée.)